

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 MAI 2012

L'an deux mille douze le 5 mai à 9 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Geniès Bellevue s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation régulière, sous la présidence de Monsieur Emile CABROL, Maire.

Etaient présents : Mesdames CHÈNE, GENAILLE, LAPORTE, MELCHIOR, MONNEREAU, REGIS, ROCA, Messieurs ANDREU, DAVID, FÉDOU, FOURNIER, GUSTAVE, MALET, MAZEAU, MEDINA, OTAL, VALLARD.

Etait absent et représenté: Mr IZART a donné pouvoir à Mr CABROL.

Madame ROCA donne lecture du compte-rendu de la séance du 26 mars 2012, ce compte-rendu est adopté à l'unanimité.

Monsieur MALET est désigné secrétaire de séance.

Monsieur le Maire ouvre la séance et propose l'ordre du jour suivant :

- Approbation du marché pour l'aménagement et l'extension du Restaurant Scolaire
- Approbation de la convention ATESAT à passer avec la Direction Départementale des territoires (D.D.T.)
- Création d'un poste d'Adjoint Technique occasionnel pour les services techniques
- Questions diverses

1/ APPROBATION DU MARCHE POUR L'EXTENSION ET L'AMENAGEMENT DU RESTAURANT SCOLAIRE

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le compte rendu des séances d'ouverture des plis et d'analyse des offres pour le choix des entreprises concernant l'aménagement et l'extension du Restaurant Scolaire qui se sont déroulées respectivement le 20 et le 27 avril 2012.

Il rappelle que l'estimatif de l'architecte s'élevait à 196 500 € HT.

La commission d'Appel d'Offres a proposé de retenir les entreprises qui ont été les mieux classées :

CHTP (gros-œuvre)	65 408,45 € HT
ECTP (VRD)	21 365,00 € HT
BEGUE (charpente - couverture)	21 939,94 € HT
PAGES (cloison - faux-plafond - isolation)	9 913,60 € HT
CGEM (menuiserie extérieur alu et intérieur bois)	19 574,38 € HT
ANVOLIA (chauffage-climatisation- sanitaire)	14 824,18 € HT
EEGI (électricité)	15 374,18 € HT
ANNY CERAMIQUE (carrelage - faïence)	8 710,97 € HT
PB ENTREPRISE (peinture)	5 997,05 € HT
MARIN (équipement cuisine)	<u>20 977,77 € HT</u>

TOTAL 204 085,52 € HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité approuve le choix des entreprises.

2/ APPROBATION DE LA CONVENTION ATESAT A PASSER AVEC LA DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES

Monsieur le Maire expose ce qui suit :

L'ATESAT, Assistance Technique fournie par l'Etat pour des raisons de Solidarité et d'Aménagement du Territoire est l'aide technique que peut apporter aux communes la Direction Départementale des Territoires (DDT) en matière d'aménagement du territoire.

La mission de base comprend principalement :

- Les conseils sur la faisabilité d'un projet, les procédures et démarches pour le réaliser
- L'assistance à la gestion de la voirie et de la circulation
- L'assistance pour l'entretien et les réparations de la voirie, à la programmation des travaux, à la conduite des études, à la passation des marchés de travaux.

Cette convention sera valable à compter du 1^{er} janvier 2012 pour une durée d'un an. Le montant annuel de cette mission de base est de 858,26 €.

Le Conseil Municipal unanime autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec la Direction Départementale des Territoires.

3/ CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE OCCASIONNEL POUR LES SERVICES TECHNIQUES

L'augmentation des tâches des services techniques dès le mois de juin et pendant les mois d'été nécessiterait le recrutement temporaire d'un agent supplémentaire aux services techniques.

Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité la création d'un poste d'Adjoint Technique de 2^{ème} classe à temps complet pour trois mois.

6/ QUESTION DIVERSE

Zone bleue – disques de stationnement

La zone bleue comprend :

- 13 emplacements Rue Principale
- 4 emplacements Place des Ecoles

La durée de stationnement est fixée à 30 minutes du lundi au vendredi de 8h à 18h et le samedi de 8h à 12h.

Les disques de stationnement seront à retirer par les demandeurs au secrétariat de la Mairie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.